13.4.5 Liste de contrôle pour la documentation des exceptions

Ce formulaire doit être rempli par le superviseur principal et renvoyé, accompagné des pièces justificatives requises, à :

Bev Gibbons : bgcp@bevgibbons.co.uk

Nom du superviseur principal : _____
Adresse du directeur de thèse : _____
Téléphone Domicile : _____
Travail : _____
E-mail : _____
Nom du candidat : _____

Le directeur de thèse doit joindre (*veuillez cocher*) :

☐ Demande du stagiaire accompagnée des justificatifs justifiant le choix du directeur de stage.

☐ Demande du directeur de thèse (précisant le nombre d'exceptions en cours dans ce domaine).

☐ Attestation de compétence du formateur ou exception antérieure obtenue pour le même domaine.

☐ Attestation du superviseur principal en tant que PTSTA/CTA TS/TSTA

☐ Plan de formation pour le stagiaire. Celui-ci doit :

- Indiquer le nom du co-superviseur principal proposé ou fournir des informations sur la manière dont il/elle répondra aux besoins de formation dans le domaine choisi.
- Préciser s'il s'agit d'un contrat de formation CTA, CTA TS ou PTSTA.
- Décrire qui sera responsable de quelles sections du plan de formation.
- Démontrer que les normes de formation de l'EATA seront respectées.
- Inclure un formulaire d'expression des besoins et d'accessibilité (13.4.7) le cas échéant.

13.4.5 Liste de contrôle pour la documentation des exceptions

☐ Nom du deuxième formateur : _____

accord attestant qu'il/elle :

- Est qualifié(e) pour enseigner et superviser dans le domaine de spécialisation du stagiaire, afin que celui-ci soit accrédité dans le domaine concerné.
- S'engager par écrit à coopérer avec le superviseur principal dans le cadre du processus de formation.
- Être titulaire d'un contrat CTA TS, PTSTA ou TSTA.
- Être un TSTA dans le cadre d'un contrat TSTA ou CTA TS.

☐ Confirmation que toutes les parties comprennent et acceptent ce qui suit :

- Coopérer avec le commanditaire principal dans le cadre du processus de formation, de supervision et d'examen.
- Rédiger conjointement le plan de formation requis.
- Les candidats doivent suivre 30 % de leur formation globale sous la responsabilité du co-superviseur principal.
- Pour les candidats au CTA, cela signifie qu'un minimum de 15 heures de supervision et 30 % de la formation, qui peuvent prendre différentes formes, doivent être effectués avec le co-superviseur principal.
- À l'exception des candidats au CTA TS ou PTSTA, le nombre d'heures de supervision minimum à effectuer avec le co-superviseur principal TSTA, issu du même domaine que le candidat, doit représenter 30 % du minimum global requis en matière d'enseignement et de supervision.

Signature du stagiaire : _____

Date : _____

Signature du superviseur principal : _____

Date : _____

Signature du co-superviseur principal : _____

Date : _____

13.4.5 Liste de contrôle pour la documentation des exceptions

Avis complémentaire d'un TSTA, PTSTA ou CTATS dans le domaine de spécialisation du stagiaire : cette exigence garantit qu'une personne supplémentaire dans le domaine de spécialisation du stagiaire confirme que le formateur qui demande la prolongation du contrat est compétent pour former dans le nouveau domaine de spécialisation.

Nom de la personne fournissant l'aval supplémentaire : _____
Qualifications et domaine : _____

Détails de l'aval : _____

Signature de la personne fournissant l'aval supplémentaire : _____
Date : _____